

Paris, le 5 mai 2013.

**Position de l'atelier politique de la Vie nouvelle
sur l'article du journal la Tribune intitulé :
« une finance plus sobre et plus efficace » .**

La Vie nouvelle a signé au mois de janvier 2013, sur proposition de l'atelier permanent politique, la pétition du collectif Roosevelt intitulé : Appel pour une vraie séparation des banques d'affaire et des banques de dépôt.

De plus, Finance Watch, auquel a adhéré la Vie Nouvelle, a clairement pris position pour une stricte séparation dans une publication datée du 8 avril 2013 intitulée : « L'importance d'être séparé ».

La Vie Nouvelle a adhéré au Pacte civique qui a lui-même appuyé le Manifeste du Collectif Roosevelt qui comportait déjà une proposition n°7 intitulé : Interdire les banques de spéculer avec notre argent-Séparer les banques de dépôt et les banques d'affaires.

En revanche, le groupe de travail sur la régulation financière du Pacte civique a pris une position différente, il propose que « les activités de tenue de marché (actions, obligations et instruments financiers à terme) doivent être filialisées », autrement dit, les banques d'affaires doivent devenir des filiales des banques de dépôt, voir l'article écrit par Jean Baptiste de Foucauld pour le journal la Tribune.

Contrairement à ce que recommandent l'OCDE, le FMI le Financial Times et le Collectif Roosevelt, le groupe de travail sur la régulation financière du Pacte civique ainsi que le projet de loi bancaire ne sont pas pour une stricte séparation des banques.

La proposition de filialisation avec séparation complète de gestion n'empêchera pas la filiale de faire appel à la maison-mère, puis à l'Etat si la situation financière du groupe devient critique. Ainsi, les risques pris par les banques d'affaire seront au mieux garantis par les clients des banques de dépôt, au pire par l'Etat et donc les contribuables.

Christophe Nijdam cite dans le numéro 57 de la revue l'Economie politique, Pierre Noël Giraud professeur d'économie à l'Ecole des Mines et à Paris Dauphine, qui déclare dans un interview vidéo que « pour protéger la monnaie et le crédit de l'instabilité inévitable des marchés qui s'est propagée à l'économie réelle mondiale tant en 1929 qu'en 2008, il faut séparer en deux entités complètement distinctes la banque de marché et la banque de dépôt et de crédit. Comme cela a été le cas aux Etats-Unis de 1933 à 1999 sous le régime du Glass-Steal Act, comme cela a été le cas en France de 1945 jusqu'au milieu des années 1990, sans crise systémique jusqu'à celle de 2008 dans laquelle nous sommes toujours embourbés ».

L'atelier politique de la Vie Nouvelle appuie la plus grande partie de l'article que Jean Baptiste de Foucauld a écrit au nom du groupe Régulations financières du Pacte civique dans le journal la Tribune, mais, compte tenu des engagements de l'association la Vie Nouvelle, ne peut adhérer à la proposition de filialiser les banques d'affaires aux banques de dépôt proposé dans cet article. Comme le propose le collectif Roosevelt et Finance Watch, il est partisan d'une séparation complète de ces deux types de banques. C'est la seule réserve qu'il fait à propos de cet article.